

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4032

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 3°

objet : **217, rue Garibaldi - Opération Lyon 3° - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de la libération de locaux au niveau - 1 de l'hôtel de Communauté, côté rue Garibaldi, il est envisagé de réaliser le regroupement des postes de commandement (PC) de la Communauté urbaine en matière de circulation routière (le PC signalisation lumineuse, le PC bornes et le PC neige), l'installation complète de deux unités voirie-circulation (exploitation et gestion centralisée), la création d'un local serveurs supplémentaire pour le service informatique de la Communauté urbaine.

Ce projet, interne à la Communauté urbaine, concerne quatre directions, à savoir :

- la direction logistique et bâtiment chargée du projet,

- la direction de la voirie-circulation : notamment l'aménagement des bureaux pour l'unité circulation-exploitation et l'unité circulation-gestion centralisée et la création d'un local pour le PC bornes actuellement au tunnel sous Fourvière. La salle de commande du PC signalisation actuel resterait en l'état.

La surface à étudier représente environ 420 mètres carrés et prend en compte des évolutions à cinq ans.

- la direction de la propreté-PC neige : création d'un local pour le PC neige actuellement au Clip, avec la modernisation des moyens de suivi des parcours des saieuses. Son rapprochement avec le PC voirie permettrait de relier le déneigement aux conditions de circulation,

- la direction des systèmes d'information et des télécommunications : il devient urgent de créer un nouveau local serveurs pour la Communauté urbaine d'environ 200 mètres carrés, compte tenu des demandes croissantes des services communautaires en moyens informatiques. La mise en place de ce type de local est complexe et doit prendre en compte toutes les contraintes inhérentes : effraction, incendie, refroidissement, alimentation électrique et de climatisation de l'hôtel de Communauté dont certaines, d'ailleurs, sont vétustes.

Ce projet concerne l'aménagement d'environ 800 mètres carrés et est estimé entre 1,5 M€ et 2 M€.

La technicité de cette installation nécessite de recourir à une assistance au maître d'ouvrage spécialiste en ingénierie de salles informatiques. La mission doit aider la Communauté urbaine à définir puis construire ce local serveurs.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de lancer la mission assistance à maîtrise d'ouvrage et des prestations connexes (dont mission de coordination sécurité et protection de la santé).

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements. Au titre de cette opération il est demandé une première individualisation d'autorisation de programme (AP) 10 maintenance et renouvellement pour un montant de 60 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 12 février 2007 et du Bureau le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de recourir à un assistant maître d'ouvrage pour finaliser le programme d'aménagements complexes, 217, rue Garibaldi - opération Lyon 3°.

2° - Autorise l'individualisation partielle de programme AP 10 maintenance et renouvellement - opération individualisée à créer - pour un montant de 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,